



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Marial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

M. Gilles PEGUET, Maire
Mairie
75 avenue des Thézières
74 440 TANINGES

Objet : révision générale du PLU de Taninges – note d'enjeux

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-018

PJ :
-note d'enjeux
-guide « urbanisme et SAGE »
-nappes stratégiques, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (Clé USB)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le XX aout 2024

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale du PLU de la commune de Taninges.

En vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le PLU révisé, **il est proposé à la commune de Taninges d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note d'enjeux accompagnant ce courrier.** Les principales recommandations sont les suivantes :

- Sur le volet quantitatif, s'assurer que les objectifs de développement envisagés sont compatibles avec la ressource en eau disponible, dans un contexte de changement climatique et en veillant à préserver les besoins des milieux naturels. La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve, dans sa séance du 2 décembre 2019, a identifié le bassin versant du Foron de Taninges comme prioritaire en matière d'adéquation entre les besoins et les ressources en eau.
- Pour les nappes stratégiques, prendre en compte la nappe stratégique pour l'eau potable « nappe du Giffre » et adapter le règlement du PLU (écrit et graphique) en conséquence pour assurer sa conservation, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

- En ce qui concerne les cours d'eau, des données techniques relatives aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (trame turquoise, données hydrauliques, image directrice du Giffre) sont disponibles et jointes au présent courrier. Elles pourront servir de base à un espace concerté à inscrire au zonage. Par ailleurs, le futur PLU devra veiller à intégrer les réflexions en cours en matière d'aménagement et de restauration de cours d'eau portées par le SM3A (secteur des Thézières notamment).
- En matière de zones humides, le SM3A a identifié plusieurs chapelets (Praz de Lys, Plateau de Loex) où des interventions sont prévues à court terme (échéance 5 ans). Le futur PLU veillera à faciliter les éventuelles opérations de gestion de ces secteurs.
- Pour le volet inondation, il convient de prendre en compte les enjeux connus à ce jour et les dernières données hydrauliques disponibles (études SM3A notamment).

Pour plus de détails sur ces différents volets, je vous invite à vous référer au guide « urbanisme et SAGE », joint au présent courrier.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Martial SADDIER